

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DU SOL : DECLARATION DE CONFORMITE

Contact Bruxelles Environnement

Sous division Sols

Pers. de contact : Olivier SCHMIT

Tél: 02/563.43.79

E-mail: oschmit@environnement.brussels

N/réf.: SOL/oschmit/2006/1193/01

(à rappeler dans toute correspondance ultérieure)

Concerne : Terrain sis Boulevard du Triomphe 155 à 1050 Ixelles
Parcelle cadastrale : 21445_C_0281_V_003_00
Reconnaissance de l'état du sol (réf. PMOAG16474, datée du 20/10/2016)

Bruxelles Environnement a le plaisir de vous informer qu'il déclare la reconnaissance de l'état du sol **conforme** aux dispositions de l'*Ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués (M.B. 10 mars 2009)*.

1. Parcelle 21445 C 0281 V 003 00

Classe de sensibilité : Habitat

Constats et obligations

Constats de l'expert	Obligations
Pas de pollution	Obligations remplies

Actualisation des données de l'inventaire de l'état du sol

<u>Catégorie</u>	Justifications
1	Parcelle non polluée

Jean Pierre JANSSENS

Directeur de la Division Inspectorat et sols pollués

Barbara DEWULF

Directrice générale adjointe ad interim

Frédéric FONTAINE

Directeur général

